

Le journal les Echos, mercredi 6 décembre

Impôt sur le revenu : la retenue à la source est prête à être lancée après la présidentielle

[06/12/06]

L'administration fiscale est prête à prélever sur la feuille de paie l'impôt sur le revenu. Elle a résolu les problèmes techniques : prise en compte du quotient familial, « année blanche »... S'il le souhaite, le nouveau ministre des Finances sera en mesure de lancer la réforme.

Il suffira d'appuyer sur un bouton. »

Le ministre de l'Economie et des Finances qui s'installera à Bercy après les échéances électorales du printemps 2007 n'aura qu'un geste à faire pour, s'il le souhaite, enclencher la mise à feu de la retenue à la source de l'impôt sur le revenu (IR).

Selon nos informations, tout sera ficelé : les administrations des impôts, du Trésor public et de la législation fiscale sont en train de boucler un projet « *très documenté* » et se préparent à « *l'éventualité* » d'une grande réforme.

Car si le prélèvement à la source est une idée déjà ancienne (lire ci-dessous), il est vraisemblable que sa concrétisation approche, la France étant le seul pays de l'OCDE à ne pas le pratiquer. « *Le nouveau gouvernement se posera assez vite la question car le débat a mûri avec le temps et les Français sont prêts au changement* », estime un haut fonctionnaire à Bercy, qui relève que 73 % des foyers fiscaux sont aujourd'hui prélevés automatiquement. **Le député Didier Migaud (PS) réalise d'ailleurs actuellement une mission d'information pour le compte de la commission des Finances de l'Assemblée nationale. Il rendra ses conclusions début 2007.**

« Il n'y a plus d'obstacles »

Pour le Parti socialiste, en cas de victoire, le prélèvement à la source sera institué « *sur l'ensemble des revenus* », indique le « petit livre rose » publié en août. L'UDF y est également favorable. « *Je ne comprends pas pourquoi on s'obstine à ne pas mettre en oeuvre la retenue à la source* », déclarait François Bayrou aux « Echos » il y a un an. Et l'UMP ? Le projet législatif pour 2007 n'en dit mot. Mais Nicolas Sarkozy, qui se disait « *réserve* » lorsqu'il était ministre des Finances, s'est converti à l'idée en septembre 2005. Et le locataire actuel de Bercy s'est déjà exprimé. « *Pour mettre sur pied une réforme de cette ampleur, à laquelle nous croyons - elle est du reste dans les cartons -, il faut sans doute une plage de temps de vingt-quatre mois au minimum* », avait expliqué Thierry Breton au mois de mai.

Pourquoi la prochaine présidentielle ouvrirait-elle une fenêtre de tir ? Parce qu'un pas significatif a été franchi cette année avec la déclaration de revenus préremplie. « *Son succès a prouvé que l'on était capable de mettre en place des flux d'information assez fiables pouvant préfigurer le prélèvement à la source* », estime un expert. « *Il n'y a plus d'obstacles, il n'y a que des modalités* », confie un autre.

> Deux difficultés restent cependant à résoudre. La première a trait au quotient familial. A l'avenir, ce ne serait plus le fisc, mais l'employeur ou la caisse de retraite qui lèverait l'impôt, ce qui suppose d'avoir accès aux données personnelles du salarié ou du retraité pour calculer ses parts. La solution envisagée est assez simple : l'administration conserverait l'accès aux informations et se chargerait de calculer, pour chaque contribuable, un « *taux synthétique* » traduisant son quotient au regard de sa situation personnelle (célibataire, marié ou divorcé). Elle communiquerait ensuite ce taux à l'employeur qui n'aurait plus qu'à l'appliquer aux revenus considérés.

> **Un système de lissage**

> Deuxième difficulté : l'année de transition. Si la réforme entrait en vigueur en 2009, les contribuables paieraient cette année-là l'impôt au titre des revenus 2009. Or l'année précédente, en 2008, ils auraient payé l'impôt au titre des revenus 2007. Dans ce cas, quid des revenus de 2008 ? « *L'Etat tirerait un trait sur un an de recettes fiscales, ce qui ne serait qu'une affaire de trésorerie* », explique un haut fonctionnaire.

> Sauf que les avantages fiscaux obtenus en 2008 (pour les emplois à domicile, les dons aux oeuvres...) ne produiraient pas leurs effets et qu'à l'inverse, les plus malins profiteraient de l'aubaine pour accroître artificiellement leurs revenus en 2008 (par l'accélération des plus-values, les reports d'exonération...). L'administration est donc en train de concevoir un système de lissage, sur trois ans, de toutes les niches fiscales.

> Il resterait enfin à faire prendre le virage aux entreprises et aux caisses de retraite, lesquelles ne manqueront pas de faire valoir le coût du recouvrement pour demander une aide de l'Etat. L'an passé, la gestion de l'impôt sur le revenu a représenté 2,65 % des montants collectés, soit 1,5 milliard d'euros. Quant aux syndicats de Bercy, ils ont toujours été opposés à une réforme qui se traduirait par la suppression de 1.500 postes au Trésor public.